

Compte-rendu du Comité Exécutif de la FERPA en mode virtuel 16-17 juin 2021

59 participant.e.s

Le président de la FERPA, Lajos MAYER, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Exécutif, ainsi qu'aux interprètes et au personnel de la CES qui nous assiste techniquement.

A la suite de l'absence inopinée de Mireille PAUME, due à de graves problèmes personnels, il annonce une modification dans l'ordre du jour de la réunion avec la suppression de la réunion du Comité des Femmes, consécutive à l'absence de Mireille. Ce qui laissera un peu plus que les cinq minutes initialement prévues pour les interventions.

L'ordre du jour est adopté avec ce changement ainsi que le compte-rendu du dernier Comité Exécutif de la FERPA des 17 et 18 mars 2021. Il donne ensuite la parole au **Secrétaire Général, Agostino SICILIANO** pour ses **Communications**.

Il souligne au début de son intervention que c'est le 3^{ème} Comité Exécutif tenu en visioconférence. Il salue Mireille, Présidente du Comité des Femmes de la FERPA et lui exprime la solidarité de l'organisation. Il félicite Anatolio et Angeles qui ont été reconduit dans leurs responsabilités, lors du Congrès des retraités de l'UGT-E qui s'est terminé il y a quelques semaines et il annonce qu'il a envoyé un message de la FERPA aux CC. OO, comme il l'avait fait pour l'UGT-E, à l'occasion de leur Congrès qui se déroulera la semaine prochaine.

Même si le virus est toujours présent – ainsi le Royaume-Uni qui avait prévu l'ouverture du pays le 21 juin, la reporte au 21 juillet – il indique que la campagne de vaccination va de l'avant ce qui permettra de pouvoir relancer l'économie de l'Union Européenne et de chacun des pays membres. Cette pandémie oblige à changer l'Europe pour la rendre plus solidaire. Il insiste sur la nécessité de se faire vacciner : les vaccins doivent être mis à la disposition de toutes et tous et leur exclusivité en faveur des pays qui les ont inventés, doit être supprimée.

Le « Passeport vert » entrera en vigueur au 1^{er} juillet, mais pour l'instant seuls 13 pays sont en capacité de le délivrer. Même s'il va permettre de se déplacer plus facilement, il y a quand même un risque d'exclusion. La FERPA va s'exprimer sur ce sujet.

Les retraités sont, pour l'instant, exclus des Plans de Relance et de Résilience. Pour la FERPA, il faut impliquer tous les citoyens quelle que soit leur tranche d'âge. Il faut s'affranchir de l'approche obsolète de l'économie, en débordant le cadre du PIB et des déficits. Il faut combattre l'austérité.

Ensuite le Secrétaire Général évoque le Sommet Social de Porto du 7 mai, qui a envoyé selon lui, des signaux positifs : on a parlé d'une Europe différente, solidaire qui doit « booster » le Socle Européen des Droits Sociaux et les partenaires sociaux ont été impliqués. Ce Sommet doit « donner des jambes » au Socle. Il a été précédé la veille du Sommet syndical de la CES avec la participation de personnalités de haut-niveau : le Premier Ministre portugais, le Commissaire Nicolas SCHMIT, des députés européens et des leaders syndicaux. Le 3^{ème} jour, il y a eu le Conseil européen informel avec une Déclaration commune avec les partenaires sociaux, dans laquelle il est reconnu que le Socle Européen des Droits Sociaux est partie prenante de la reprise et est exprimée la volonté commune d bâtir une Europe plus solidaire.

Concernant la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, les organisations de la FERPA ont reçu les consignes pour appuyer les 15 propositions de la CES. Le Secrétaire Général, en ce qui le concerne a ajouté dans sa réponse des points plus spécifiques concernant la FERPA.

Ainsi, par exemple pour ce qui est du numérique, ce peut être un élément de marginalisation des personnes âgées et retraitées. Il n'est pas pour tout le monde. La CES a mis en place un Comité où siègent le Président et Jessica. Nous y avons un rôle.

Un événement a été organisé par la CES avec d'autres associations pour préparer Porto. Le Secrétaire Général a été invité à la clôture des travaux.

Il y a eu aussi la Conférence finale du projet de la CES SocialAll. Tous les documents seront envoyés aux organisations. Il y a été beaucoup insisté pour dire que les pensions n'étaient pas une charge et qu'elles devaient être liées à la reprise. Le Secrétaire Général remercie Dick pour avoir participé au Groupe de travail restreint. Les personnes âgées soutiennent les aides aux jeunes couples pour permettre de relancer le taux de natalité.

La CES a mis en place un Comité des relations Extérieures et la FERPA a proposé la candidature du Président Lajos pour en faire partie. Il existe au sein du Comité Economique et Social Européen un groupe de Liaison des Organisations de la Société civile. Le Secrétaire Général de la FERPA en fait partie avec Jessica et Henri, mais c'est Henri qui suit les réunions et le Secrétaire Général le remercie pour cet engagement.

Pourquoi la FERPA tient-elle à être partout, s'interroge-t-il ? C'est pour faire entendre notre voix.

Puis le Secrétaire Général évoque la réponse de la FERPA au Livre Vert de la Commission sur le vieillissement démographique. Il précise que la FERPA a répondu à toutes les questions et que sa réponse a été faite en complément de celle de la CES. Il indique également que la CES a été auditionnée et que le Président Lajos y a participé au nom de la FERPA et il a souligné les points qui nous concernaient le plus.

Enfin, il revient sur le débat qui a lieu au sein de la CES, concernant la prise en compte des abstentions, lors des votes dans les instances de l'organisation. Jusque maintenant, les abstentions sont considérées comme des votes négatifs, ce qui nous pénalise pour notre obtention du droit de vote au Comité Exécutif, lors des votes sur cette question, nous avons largement plus de la moitié des voix positif, mais si l'on prend en compte les abstentions, nous n'atteignons pas le quorum requis des 2/3 des suffrages exprimés. Il considère, quant à lui, qu'elles ne devraient pas être prises en compte dans le quorum.

Le Secrétaire Général conclut ses communications en insistant sur le fait que la CES doit être au courant de ce que fait la FERPA, car c'est la vie de notre fédération et de ses organisations.

Le Président ouvre alors le **débat**.

Plusieurs intervenant.e.s remercient le Secrétaire Général pour les informations qu'il a données et soulignent la qualité du travail fait par la FERPA, en ce qui concerne, par exemple, la réponse au Livre Vert qui est estimée parfois, meilleure que celle de la CES, ou le Manifeste.

Il est souligné que, d'un point de vue économique, les relations entre les travailleurs et les personnes retraitées se dégradent. La crise sanitaire a provoqué de gros dégâts dans le monde du travail. Les personnes retraitées risquent parfois d'apparaître comme des personnes « privilégiées ». Malgré cela, il est important d'insister sur le fait que l'impact de la pandémie ne doit pas être pris en charge, uniquement par les personnes retraitées. Il faut le souligner est-il dit à plusieurs reprises.

Revenant sur le Livre Vert de la Commission sur la démographie, il s'agit là, a-t-il été dit, du premier étage d'un processus. Il faut donc que la FERPA « garde l'œil » sur le Livre Blanc qui suivra.

Il y a accord aussi avec le Secrétaire Général pour dire qu'en ce qui concerne les votes au sein de la CES, seuls les votes pour et contre devraient être pris en compte. Il faut montrer aux réticents que la FERPA est utile.

Ainsi en est-il du DGB. Une suggestion est faite : pourquoi cette organisation ne serait-elle pas invitée au prochain Comité Exécutif de la FERPA pour venir présenter le système de retraite en Allemagne et montrer ainsi qu'on s'occupe d'eux.

D'autres reviennent sur la vaccination et les vaccins, jugeant scandaleux que les laboratoires aient pu ainsi réaliser d'énormes profits, alors que le manque de budget est criant pour la santé et les retraites. Il faut revoir les « brevets » est-il affirmé. Et, il faut que les profits permettent à toutes et tous de se faire vacciner, est-il ajouté et notamment les personnes qui vivent dans les pays plus pauvres.

Revenant sur le Sommet de Porto, malgré les nuances apportées par le Secrétaire Général, plusieurs estiment que son appréciation est trop optimiste. Et de s'interroger : où sont les changements décents ? où sont les véritables engagements ? Ne s'agit-il pas là d'une liste de « bonnes intentions » ? Certaines interventions précisent toutefois que si, effectivement, à Porto, il n'y a pas eu de « recettes miracles » à nos problèmes, ce Sommet doit être utilisé pour dire que l'on ne veut pas revenir à une politique de rigueur, car c'est une des leçons que l'on a apprise de la pandémie. Il faut donc continuer la lutte pour obtenir des résultats concrets.

Autre nuance apportée, par certaines organisations, à la communication du Secrétaire Général : la question de l'équilibre démographique. Certes, il y a un risque de remise en cause de l'équilibre cotisations/pensions et un prétexte pour introduire dans ces systèmes sociaux de la capitalisation. Mais la question de la démographie, ne se résume pas seulement à une question de naissances est-il précisé. Il y a beaucoup de jeunes dans le monde qui veulent travailler, il faut ainsi revoir la politique migratoire. Les flux migratoires doivent être gérés au niveau européen. Pour ce qui est de l'équilibre des systèmes de retraites, la question des salaires, sur lesquels sont fondés les cotisations, est aussi importante. La FERPA doit s'impliquer dans la lutte pour un salaire minimal décent. Il faut aussi continuer à se battre pour l'égalité salariale entre femmes et hommes, car l'écart salarial des genres ne cesse de se dégrader de plus en plus.

Concernant la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, il est important de faire des commentaires qui ont du poids. La FERPA doit faire le maximum pour être dans la délégation syndicale.

Revenant sur la pandémie, un constat est apparu : elle a poussé tout le monde à un changement d'attitude et d'approche. Les Etats doivent être responsables en premier lieu de la santé, non seulement de celle des travailleuses et des travailleurs, mais de la santé de toutes et tous.

Il est souligné aussi que les personnes âgées veulent être impliquées dans la vie économique et sociale. Elles représentent 20% de la population européenne. Elles participent à l'économie en consommant. La voix de la FERPA est importante, en tant que porte-parole de ces personnes. Elle doit être une force de propositions et partie prenante des initiatives prises en faveur des personnes âgées. C'est pourquoi, il faut donner vie au Manifeste. Ainsi, par exemple la FERPA, ne pourrait-elle pas organiser une mobilisation européenne avant ou à la fin de l'AG de Mi-mandat, pour faire connaître les points les plus importants pour les personnes âgées et retraitées ? En effet, comment les besoins des personnes âgées peuvent-ils être représentés ? Il faut nouer des relations avec les associations qui les partagent et user du Manifeste à cet effet et pour mobiliser.

Pour ce qui est du « passeport vert », ce n'est pas la COVID qui a réduit la liberté de circulation, mais bien les Etats-Membres et un certain nombre de dysfonctionnement s'est produit.

Le « passeport vert » est une réponse à cette situation, mais qui prend en charge le contrôle avant le départ et à l'arrivée ? Même si les relations entre la Suisse et l'Union européenne sont difficile – un accord-cadre pour « discipliner » ces relations est en train d'être négocié – il existe un « passeport vert » en Suisse, délivré par les Cantons, avec une reconnaissance mutuelle entre la Suisse et l'UE. Les syndicats suisses sont favorables au renforcement des relations avec l'UE fondées sur l'économie et le développement du social.

Revenant sur l'absence de Mireille, plusieurs regrettent que le groupe de travail restreint du Comité des femmes n'ait pas encore été mis en place, ce qui aurait permis au Comité des Femmes de la FERPA, de travailler, même en l'absence de sa Présidente.

Pour ce qui est de la participation de la FERPA, en la personne de son Président, au Comité des relations extérieures de la CES, ce que personne ne conteste, une interrogation est posée, n'y aurait-il pas là un moyen de pouvoir avancer du côté de nos collègues allemands ?

En effet, est-il souligné, la FERPA doit être en relation avec les pays de l'UE et notamment l'Allemagne, mais aussi les pays méditerranéens. Certains interviennent sur la situation en Palestine et disent leur révolte contre toutes les violences dans le monde, réaffirmant que nous sommes pour la paix.

Dans ses **réponses**, le **Secrétaire Général** relève que les interventions confirment la voie que la FERPA est en train de suivre. Il n'a parlé que de l'économie qui a un rapport direct avec le retraité.e.s. mais la relance concerne tout le monde, comme la santé qui doit être universelle ou comme la fiscalité qui concerne toute la société. IL y a certes des droits universels mais c'est bien compliqué. On ne peut ignorer ce qui se passe aujourd'hui. La question des pensions est très délicate. Il faut définir ensemble la notion de « durabilité ». Le taux de natalité doit être pris en compte. Il faut un pacte intergénérationnel. Il n'y a pas que l'emploi, il y a aussi la qualité de l'emploi. Il faut que tout le monde puisse avoir un emploi. La vaccination dans les pays pauvres est très compliquée. En ce qui concerne les relations avec la CES, nous avons posé notre candidature pour le Comité des relations extérieures, mais nous ne sommes pas encore membres. Mais nous voulons être présents. Pour ce qui est de l'évaluation du Sommet de Porto, c'est une étape mais ce n'est certes pas suffisant. Cela a constitué quand même un progrès du point de vue politique. La CES avait pour objectif d'être présent mais ça n'a pas été simple. BusinessEurope a signé la Déclaration conjointe. Ce n'est certes pas très ambitieux mais ça constitue un changement. A nous de demander aux signataires d'agir. Mais c'est au moins un point de départ. Il faut une Europe plus sociale, ce que l'on n'entendait pas avant. Concernant la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, nous voulons faire partie de la plénière mais les places sont très restreintes. Nous allons réitérer nos revendications lors du prochain groupe de travail de Haut-Niveau de la CES du 28 juin, comprenant les membres du Groupe de travail auquel a participé notre président Lajos, et les membres du Comité Exécutif de la CES. Pour ce qui est du droit de vote et de la prise en compte ou non des abstentions, nous avons des besoins. Nous sommes une fédération syndicale de personnes retraitées et nous examinons tous les sujets qui ont trait aux personnes retraitées. Nous demandons « 1 vote » : ce n'est cela qui remet en cause l'équilibre au sein de la CES. Mais certaines organisations ne veulent pas que nous ayons « voix au chapitre ». Revenant sur la vaccination, le Secrétaire Général souligne que lorsque les personnes ne veulent pas se faire vacciner, l'on n'oublie le nombre de morts de la pandémie.

Il faut toutefois reconnaître qu'il y a eu une certaine confusion dans la gestion de la vaccination. Pour ce qui est du travail avec les associations, il faut impliquer les associations qui ne font pas partie du mouvement syndical, mais sur une base d'égalité. Le Secrétaire Général indique également qu'il est d'accord avec une journée de mobilisation. Il faut définir notre identité et être plus incisif et déterminé. Il faut travailler pour que nos idées soient reconnues et partagées.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-FO, UCR-CGT, UNIR-CFE-CGC, FNV, UIL-UILP, SPI-CGIL, ÖGBL, UJP-UGT, CSC-ACV, USO.

Le **Président** donne ensuite la parole à **Henri LOURDELLE**, Conseiller spécial de la FERPA, en charge du travail sur **la coordination des dossiers**.

Henri indique tout d'abord que nous sommes parvenus à la fin de la première étape de ce qu'il a appelé de « véritable marathon syndical ». Il a rappelé l'initiative prise par le Secrétaire Général, peu après son élection, d'élaborer des « dossiers », reprenant les revendications essentielles de la FERPA concernant les personnes âgées et retraitées, chargeant les membres du Comité de Direction de la responsabilité de l'un de ces dossiers et demandant à Henri de coordonner le tout. Dès 2019, les membres du Comité de Direction rédigeaient et envoyaient un questionnaire dressant « l'état des lieux » pour permettre d'étayer nos revendications. La pandémie s'installant n'a pas facilité le travail du Comité de Direction. Il a fallu plusieurs relances pour obtenir un nombre significatif de réponses, même si tout le monde n'a pas répondu, y compris de grandes organisations de la FERPA. Mais la patience et la persévérance ont finalement payé. Au fil du temps et des discussions entre nous, les « dossiers » qui auraient pu apparaître comme de simples études sont devenus un document syndical revendicatif, un « Manifeste », qui a été envoyé aux membres du Comité Exécutif avant la réunion.

Henri remercie toutes celles et tous ceux qui, par leurs réponses, ont contribué à ce résultat. Puis, il précise quel est le travail qui est attendu des membres du Comité Exécutif :

- Valider le travail réalisé, même s'il n'est pas parfait et qu'il peut être amélioré. Il précise toutefois qu'il ne faut pas tout réécrire et que si des amendements doivent être proposés, il faut qu'ils le soient pour le 30 juin au plus tard, pour pouvoir être pris en compte. Il insiste pour ce soit des amendements de précisions, de clarifications... L'objectif étant d'aboutir à un document stratégique le plus consensuel possible pour que chacune et chacun puisse s'en saisir dans son action syndicale.
- Etablir des priorités, voire si possible un calendrier qui pourraient être débattus et validés lors de l'AG de Mi-mandat pour être mis en œuvre.

Avec la permission du Président, avant d'entrer dans le débat, les membres du Comité de Direction, vont en quelques minutes, vous partager leur travail et expliquer si nécessaire leurs propositions. Ensuite, Henri remercie les membres du Comité de Direction pour leur attention.

Le **Président** donne donc **la parole aux membres du Comité de Direction**.

Dick DE GRAAF, intervient le premier. Il rappelle qu'il avait la responsabilité du dossier **pauvreté des personnes âgées** et les principales questions qui se posaient, comme par exemple :

- Faut-il définir pour chaque pays, un « panier de biens et de services » différents, permettant de ne pas tomber dans la pauvreté ?
- Quel est le niveau minimal de pension qui permet de mener une vie décente ? quelle stratégie doit être mise en place contre la pauvreté pendant la retraite ?

- Les organisations de la FERPA sont-elles prêtes à participer à une campagne sur ce thème de la pauvreté des personnes âgées et retraitées ?

Dick a reçu plusieurs réponses mais personne n'était favorable à développer une campagne FERPA sur ce thème. Il est apparu que plusieurs questions étaient liées au dossier des pensions, notamment sous deux angles : l'établissement d'une pension minimale décente et la définition d'un « panier de biens et de services ». Il a donc été convenu avec Didier qu'ils travailleraient ensemble.

Ensuite, **Didier HOTTE** a pris le relai pour parler du travail qu'il avait fait sur **les retraites/les pensions**. Il remercie tout d'abord Henri pour le travail de synthèse qu'il a réalisé et qu'il estime extrêmement constructif. Il rappelle que le but est d'avoir une plateforme syndicale utilisable pour toutes les organisations.

Pour Didier, il exprime

- Tout d'abord une revendication globale : le minimum de pension revendiqué par la FERPA doit être supérieur au seuil de pauvreté dans chacun des pays considérés.
- Et une position de principe : la FERPA est opposée à l'allongement de la durée actuelle des cotisations pour pouvoir bénéficier de la retraite complète.

Il indique ensuite que, pour lui, le document est satisfaisant et qu'il ne fera que des modifications mineures portant plus sur des points de détails. Il soulève toutefois, déjà, une question : dans le dossier « santé », sur « le droit à des soins de santé », on parle d'adhérer à un Réseau européen, quelles organisations sont visées ? Il souhaiterait des précisions.

La parole est ensuite donnée à **Eliane DE DOBBELEER** sur la **santé, les soins de longue durée et l'hébergement en établissement de santé**. Elle aussi remercie Henri pour sa synthèse bien ciblée. Sans tout reprendre en détail, en ce qui concerne la santé, Eliane observe, notamment qu'il y a de gros problèmes d'accessibilités aux soins de santé de qualité pour tous. On assiste de plus en plus à une médecine à deux vitesses, à laquelle s'ajoute la question de la privatisation. L'on constate une augmentation des inégalités sociales en réduisant l'accès universel à des soins de qualité pour tous. La crise sanitaire a aggravé les inégalités de genres. Les femmes ont été plus impactées que les hommes, car les carrières dans ces secteurs sont essentiellement féminines. Investir dans la santé, c'est investir dans la prévention, comme par exemple dans l'attention à ce que nous mangeons, et dans les déterminants sociaux qui influent sur la santé, par exemple favoriser un accès universel au dépistage et à la vaccination qui sont une garantie de protection. En termes d'hébergement dans les établissements de santé, une attention particulière doit être prêtée au respect des droits humains. Dans les actions proposées qu'Eliane reprend, il y a celles de participer, sous nos slogans propres, aux journées thématiques mondiales qui nous sont plus spécifiques et l'adhésion et le soutien au Réseau européen contre la privatisation.

Ensuite, **Angeles BRIALES** intervention sur son dossier de la **pauvreté énergétique** qu'elle explique. Elle rappelle le travail fait et notamment les enquêtes menées qui font apparaître que ce sujet est un problème important en Europe. Elle a focalisé son travail surtout sur l'impact de la pauvreté énergétique sur les personnes âgées, même si celles-ci ne sont pas les seules victimes : notamment, les familles, dans la précarité sociale, avec des enfants sont également touchées dramatiquement par cette pauvreté énergétique. Dans les revendications qui sont énumérées dans le « Manifeste », elle relève entre autres le droit des ménages, et notamment des personnes âgées, à bénéficier d'une couverture de leurs besoins essentiels, soit individuellement, soit collectivement, en

prévoyant, par exemple, des incitations fiscales. Elle souligne pour terminer que la collaboration a été importante ainsi que le travail fait par Henri : c'est un résumé complet et concret.

Enfin, **Hubert SCHWIND**, intervient sur son dossier sur **l'hébergement des personnes âgées et retraitées**. Lui aussi commence par remercier Henri pour le travail accompli qu'il estime bon. Il précise que les « dossiers » ont été discutés en intersyndicales entre les organisations françaises de la FERPA. IL insiste particulièrement sur le droit au logement des personnes âgées et retraitées qui n'ont plus les moyens de se payer un logement digne, à cause de leurs pensions trop faibles, notamment en ce qui concerne les femmes. Puis il reprend les axes revendicatifs qui sont énoncés dans le « Manifeste », comme par exemple, la nécessité de développer au niveau européen une action universelle et un réinvestissement en faveur du logement abordable au service des personnes retraitées qui en ont besoin. Tout ceci devant être développé, également précise-t-il, au niveau territorial. Et dans les actions proposées, il préconise, entre autres que la FERPA propose au syndicalisme retraité de s'inscrire dans une action volontariste pour un droit au logement approprié et digne pour les personnes âgées.

Ces interventions étant faites, le **Président** ouvre le **débat**.

Toutes les interventions soulignent le travail fait par Henri et les membres du Comité de Direction et les remercient. Certaines s'étonnent toutefois que l'on ait redonné la parole aux responsables des dossiers. Sur le fond, plusieurs modifications, souvent mineures, sont proposées. Ainsi, il est proposé, l'ajout en ce qui concerne les pensions, d'un point sur la fiscalité : harmoniser les systèmes de fiscalité des pensions D'autres souhaitent que dans l'introduction il y ait une mention sur les jeunes, leurs précarités et leurs difficultés et proposent que soient mis en place des comités intergénérationnels (personnes retraitées et âgées et jeunes) à divers niveaux. L'accent devrait aussi être mis sur l'inclusion et la participation sociales des personnes âgées et leur participation dans la société, ainsi que sur le droit à l'activité culturelle.

Concernant la santé, la formulation sur la « commercialisation » des établissements est ambiguë, elle peut prêter à penser que ce sont les personnels qui n'assurent pas la qualité. Ne pourrait-on pas définir un « panier de soins idéal » au niveau européen ? D'autre part, lorsque l'on parle de favoriser le maintien à domicile des personnes retraitées et âgées, ce ne doit pas être pour elles, une obligation mais un choix. Plusieurs suggèrent que soit souligné le lien entre les actifs et les retraités : une bonne politique d'emploi est la meilleure garantie pour assurer de bonnes retraites et la durabilité du système. Lorsqu'il est fait référence à la pandémie, il est important de poser la question de savoir qui va payer ? Pour ce qui est du logement, il faut faire le lien avec la politique européenne de transition énergétique. Lorsqu'est évoqué le travail avec les ONGs ou les Réseaux européens, il est important d'insister sur le fait que la FERPA ne doit pas être la courroie de transmission, mais le moteur. Il faut les inviter à venir avec nous et non l'inverse. D'autres, dans les indices pris comme référence pour l'indexation des pensions, voudraient y ajouter l'indexation sur les prix à la construction. Concernant, la présentation du Manifeste, il faudrait distinguer

- D'une part, les revendications. Elles sont publiques et s'adressent à l'UE, aux Etats membres et aux diverses autorités publiques.
- D'autre part, les propositions ou plans d'action qui sont des documents stratégiques plus internes, en distinguant les actions plus immédiates et celles à plus long terme et qui nécessitent préalablement des alliances.

Il convient également d'établir des priorités et un Calendrier.

Enfin, un intervenant suggère que préalablement, il faudrait vérifier avec la CES qu'elle est bien en accord avec les revendications de la FERPA, même si la FERPA fait partie de la CES avec ses propres demandes. Cette consultation pourrait avoir lieu de manière informelle, comme avec le Comité de la Protection sociale de la CES.

Le **Président** redonne la parole à **Henri** pour **répondre** aux diverses interventions et propositions.

Il remercie tout d'abord les membres du Comité Exécutif pour le large soutien apporté au travail réalisé collectivement avec les collègues et amis du Comité de Direction, qui ont beaucoup travaillé dans l'ombre. Et c'est la raison pour laquelle, ajoute-t-il, il a tenu à ce qu'ils aient aujourd'hui la parole, malgré quelques redites comme l'ont estimées certains, ce qui est inévitable, mais ce n'est jamais du temps perdu que de rendre hommage au travail effectué par les uns et les autres. Il indique également qu'il a pris bonne note des modifications suggérées et proposées et il rappelle sa demande de les lui retransmettre pour le 30 juin au plus tard, comme il l'a dit dans son propos liminaire.

Sur le fonds, tout d'abord, si certaines de ces propositions ne posent pas a priori de problèmes, quelques-unes toutefois se posent en termes « politiques », c'est-à-dire en termes de « politique syndicale ». Ainsi en est-il lorsque l'on aborde le travail avec les ONGs ou les réseaux. Comme l'a dit le Secrétaire Général dans ses Communications : « Il faut travailler et impliquer les organisations qui ne font pas partie du réseau syndical, mais sur une base d'égalité et sur nos propositions ». Nous pouvons travailler avec elles, mais nous ne pouvons pas être pour elles une force d'appoint. Comme plusieurs l'ont dit, il faut bien réfléchir à la nature et aux modalités des relations que nous pouvons développer.

Il donne ensuite son accord avec celles et ceux qui ont insisté sur la participation sociale des personnes âgées et retraitées et la lutte contre l'exclusion sociale. Il cherchera l'endroit pour y faire mention. Il est d'accord également pour introduire dans l'introduction une référence aux jeunes et pour prendre en compte les propositions de l'intersyndicale des organisations françaises. Pour ce qui est de l'indexation des pensions, il n'y a pas de problème à ajouter « automatique » comme cela a été demandé. Habituellement, pour l'indexation des pensions, l'on prend deux indices de références : les salaires et/ou les prix, faut-il en ajouter un 3^{ème}, le coût de la construction qui n'a encore jamais l'objet d'un débat et qui au demeurant est très partiel, car comme cela a été dit dans la discussion, ne prend pas en compte l'indice de référence des loyers et des terrains. Enfin, la définition d'un « panier de soins idéal » est tentante, mais cela dépend de la situation de chaque pays et des besoins différents de chaque personne. Henri propose donc d'en rester à la rédaction actuelle. Il fait, enfin, part de son interrogation concernant la suggestion de soumettre préalablement notre « Manifeste » à la CES pour obtenir son approbation et, donc, son soutien mais ajoute-t-il, peut-être n'a-t-il pas bien compris ? Cela. Ce sont ici des revendications spécifiques de la FERPA et de ses membres et des personnes retraitées et âgées qu'elle représente. Mais la discussion est ouverte et probablement, le Secrétaire Général reviendra-t-il sur ce point. Il précise en outre que, bien évidemment, la rédaction amendée qu'il proposera sera soumise au Comité de Direction du mois de septembre.

Sur la forme du « Manifeste », il ajoute quelques mots en indiquant qu'il trouve très pertinente la proposition de distinguer

- Ce qui relève des revendications qui sont à usage externe : CES, Commission, Parlement Européen, autorités publiques
- Et le calendrier et les moyens d'actions qui sont d'ordre interne.

Il faudra être très « communicant » pour donner l'envie de lire notre « Manifeste » et que les organisations puissent utilement s'en servir. Au niveau du Secrétariat avec le Secrétaire Général, on va étudier la meilleure manière de faire et en fonction de nos possibilités financières.

Enfin des questions restent ouvertes, comme sur quelles revendications, sur quel thème du Manifeste allons-nous d'abord nous mobiliser ? Sera-ce en fonction de l'actualité ? ou sur les thèmes qui nous semblent les plus urgents ? Et avec quel calendrier. Cela devrait être débattu et tranché, lors de l'AG de Mi-Mandat. Il indique que le Secrétariat a besoin que les organisations lui disent ce qu'elles en pensent et lui fassent des suggestions.

Il termine en remerciant une nouvelle fois les membres du Comité Exécutif pour leur riche participation.

Sont intervenues dans le débat les organisations : SPI-CGIL, FGTB, UCR-FO, UNIA, ÖGBL CSC-ACV, FNP-CISL, FNV, USO, IR-CGTP IN, UCR-CFDT

Le **Président** donne ensuite la parole au **Secrétaire Général** pour **apporter quelques précisions**.

Mais, le Secrétaire Général salue tout d'abord, au nom de la FERPA, la mémoire de Marc GOBLET, dont le Comité Exécutif vient d'apprendre le décès à 64 ans des suites d'une longue maladie. Marc a été Secrétaire Général de la FGTB de 2014 à 2017 et député de la Chambre des Représentants de Belgique, de 2019 à 2021.

Puis, le Secrétaire Général remercie le Comité Exécutif pour le bon travail réalisé en collaboration avec le Secrétariat. Il reprecise que l'on ne va plus rediscuter de nouveaux sujets. Il s'agit d'un document politique pas technique. Il y aura certes des ajustements mais pas de nouveaux contenus, ni de nouvelles propositions. Il réaffirme que nous sommes la FERPA et que nous ne suivrons personne d'autre.

Il indique ensuite comprendre les préoccupations du collègue qui proposait de soumettre préalablement le Manifeste à la CES. Certes, les points concernant les personnes âgées sont susceptibles d'avoir des conséquences économiques : santé, pensions, transports, etc...Mais, on a voulu développer ces dossiers en tant que FERPA. Il ne pense pas que l'on puisse avoir un calendrier commun avec la CES. Les affiliés font partie des confédérations membres de la CES. Comme pour le Livre Vert ou la participation à la Consultation sur l'Avenir de l'Europe, lancée par la Commission, par exemple, la FERPA a tenu à apporter ses propres contributions et le Secrétaire Général est allé au-delà de ce que disait la CES. Nous faisons partie de la CES. Lorsqu'il y aura discussion au sein du Comité de la Protection Sociale de la CES, le Manifeste sera notre référence. Nous ne faisons que clarifier certains éléments, il n'y a pas de problème par rapport à nos revendications. La CES est occupée à travailler sur d'autres sujets, comme l'emploi ou les jeunes.

Didier HOTTE, de l'UCR-FO demande ensuite la parole pour dire, dans un langage imagé, qu'il ne faut pas « se faire des nœuds au cerveau », la FERPA est « majeure et vaccinée ». Et de s'interroger : « Pourquoi devrait-on avoir des craintes du côté de la CES ? » Le Manifeste s'inscrit dans la mise en œuvre des principes contenus dans le Socle Européen des Droits Sociaux. Il ajoute également qu'il est d'accord avec ce qu'a dit Henri sur les relations avec les autres organisations : on veut savoir lesquelles et pourquoi ? Il est aussi d'accord pour une journée d'action, mais il s'interroge sur comment la monter.

Dick DE GRAAF de la FNV tient à apporter un éclaircissement : il n'a pas de doutes par rapport à la CES. On peut consulter le Comité de la Protection Sociale de la CES de manière informelle.

Eliane DE DOBBELEER de la CSC-ACV précise quant à elle par rapport à la collaboration avec le Réseau Européen, il ne s'agit pas d'adhérer, mais si on a les mêmes revendications, pourquoi ne pas

le faire ensemble. Il s'agit d'un soutien mutuel sur un thème commun pour que notre parole porte plus loin. Il s'agit d'une collaboration sur un pied d'égalité et dans un même but.

Le **Secrétaire Général** indique, pour **clôre le débat** que les conclusions sont celles d'Henri. A Eliane, il dit qu'il est prêt à discuter au coup par coup. Il prend en compte ce qu'a dit Dick concernant la consultation informelle du Comité de la Protection Sociale. Et il demandera au Secrétaire Général de la CES d'être présent dans nos mobilisations.

La FERPA a un outil consensuel sur le fond et c'est important. Le Manifeste quand il aura été définitivement adopté sera notre référence pour nos mobilisations et quand nous participons aux différents groupes de travail de la CES.

Le **Président** accueille ensuite **Liina CARR, Secrétaire Confédérale de la CES**, venue parler au Comité Exécutif, notamment du **Sommet de Porto**.

Liina commence son intervention par excuser le Secrétaire Général de la CES, Luca VISENTINI, puis elle présente les résultats du Sommet de Porto. Elle rappelle que les partenaires sociaux ont participé le 7 mai au Sommet Social organisé par la Présidence portugaise. Le résultat le plus important est la Déclaration de Porto signée par le Président du Conseil, la Présidente de la Commission européenne, le Président du Parlement européen, le premier Ministre portugais et les Secrétaires généraux des partenaires sociaux. Pour mémoire, à Göteborg, les partenaires sociaux n'étaient pas signataires de la déclaration finale. Ici, il y a un engagement de mettre en œuvre le Plan d'Action. Elle évoque ensuite les péripéties de la Déclaration, notamment du côté des employeurs. Néanmoins, il y a pas mal d'éléments dans l'engagement social que les Etats-membres doivent mettre en œuvre avec le Plan d'Action du Socle Européen des Droits Sociaux, notamment :

- Au moins 78 % des personnes âgées de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi.
- Au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année même avant la crise sanitaire les Etats-membres avaient un taux d'adultes en formation inférieur à 60%)
- Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait diminuer d'au moins 15 millions.
- Développer les services à l'enfance et à l'éducation pour faire diminuer les taux de chômage des jeune ente 25 et 35 ans.
- 80% des personnes âgées de 60 à 74 ans devraient recevoir une compétence numérique.

Il y a aussi d'autres éléments importants, comme la promotion du Dialogue Social en tant qu'élément structurel de la construction européenne. Il est à noter que BusinessEurope a tenu à ce que soit ajouté l'adjectif « autonome » à Dialogue Social.

En ce qui concerne la pauvreté pendant la vieillesse, cette question doit encore être abordée et devrait être traitée dans le cadre de la lutte générale contre la pauvreté.

Le Sommet informel du Conseil européen consacré aux questions sociales est une première. Il y a eu l'engagement de lutter contre les conséquences de la pandémie par des emplois de qualité et la mise en œuvre des 20 principes-clés du Socle Européen des Droits Sociaux.

Les Gouvernements devraient consulter les partenaires sociaux dans le cadre des plans de résilience et de relance, mais souvent il ne s'agit que d'une consultation formelle et faible, ce qui est donc insuffisant. Il faut qu'il y ait un suivi des Plans nationaux pour voir les conséquences de la COVID-19 et pour renforcer les systèmes de santé et de protection sociale. La pandémie a, en fait, ouvert les yeux des Gouvernements sur l'importance de la santé et de la protection sociale.

La CES a clôturé le projet SocialAll et Liina remercie la FERPA pour le rôle important qu'elle y a joué et pour la qualité du travail fourni.

Les Etats-Membres parlent peu des risques d'exclusion sociale de certaines catégories de la population, ils en parlent de manière générale. Si l'on n'a pas une dimension sociale, on ne peut pas avoir une économie européenne forte, ajoute-t-elle.

Samedi prochain à Strasbourg s'ouvre la session plénière sur l'Avenir de l'Europe dans le but de se pencher sur les changements qui devraient être faits pour améliorer la vie de tous les citoyens. La CES va « mettre sur le tapis » nos priorités. On ne sait toutefois pas comment l'implication directe des partenaires sociaux et de la société civile sera faite.

Il y a beaucoup d'événements, de débats au niveau des Etats-Membres : l'Europe sociale doit être au cœur de ces débats.

Il est difficile d'avancer sur la question de la fiscalité au niveau européen, car il faut un vote à l'unanimité. L'on assiste à une compétition déloyale qui se pratique au sein de l'UE, notamment aux Pays-Bas, à Malte, à Chypre, etc...en appliquant une fiscalité très faible aux multinationales ou encore les avantages accordés à Amazon au Luxembourg.

La politique sociale relève des Etats-Membres et les 20 principes du SEDS appartiennent au domaine social ! Que se passera-t-il au niveau européen ? Au mieux, une « coordination », mais il n'est pas possible d'imposer quoi que ce soit pour la Commission.

Liina termine son intervention en évoquant la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. La CES a fixé 15 principes prioritaires et elle a adopté une Résolution « Pour une nouvelle gouvernance économique et sociale en Europe » rappelant ses exigences, car jusqu'ici, conclut-elle, la gouvernance européenne a surtout été orientée sur l'économie et sur la compétitivité mais pas sur l'amélioration du social.

Le **Président** remercie Liina pour son intervention qu'il juge très complète et il ouvre le **débat**.

Il y a eu une remarque de précision et deux interrogations. Concernant la demande de précision, Liina a dit que l'engagement de Porto avait été signé par le Président du Conseil, mais cela n'apparaît pas sur internet. Quant aux deux interrogations, la première porte sur la prise en compte des personnes âgées. Un intervenant souligne qu'au Sommet de Porto il n'a pas été fait suffisamment mention des personnes âgées alors qu'elles constituent une catégorie de la population qui ne cesse d'augmenter, comme l'a rappelé le Livre Vert de la Commission sur le vieillissement démographique. Que va faire la CES pour que les Etats-Membres en fassent davantage ? L'autre interrogation relève que la CES dit que concernant le taux d'emploi des femmes, l'égalité salariale doit être « reboostée ». La question posée est : La CES travaille-t-elle avec le Comité des Régions sur ces sujets ?

Dans sa **réponse**, Liina dit qu'effectivement le document ne porte pas la signature de Charles MICHEL, mais celle d'Antonio COSTAS, en tant que Premier Ministre portugais. La Présidente de la Commission le lui a transmis pour transmission aux Etats-Membres. Liina ajoute qu'à la fin de la Déclaration du Conseil il est fait référence à 14 indicateurs alternatifs pour dire si le bien-être augmente ou non. La CES est en accord avec ces indicateurs.

Concernant la référence aux personnes âgées, effectivement que ce soit dans la Déclaration du Sommet Social ou celle du Conseil, et dans des termes similaires, il n'y est fait référence qu'une seule fois. Mais en ce qui la concerne, la CES a mené un projet européen, SocialAll, qui a permis d'examiner les problèmes rencontrés par les personnes retraitées. Même si le rapport final de ce projet n'est pas encore tout à fait terminé, il apparaît quelques propositions pour une approche nouvelle : traiter les personnes âgées de manière distincte et traiter de l'inclusion sociale des personnes âgées. Et pour ce qui est du Comité des Régions, il y a un travail qui se fait, mais il n'y a pas de relations structurelles. Quant à la question des salaires, elle est importante, car il faut pouvoir vivre avec le salaire. Et si l'on veut lutter contre la pauvreté des enfants, il est important d'avoir des salaires décents.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, SPI-CGIL, UCR-CFDT

La parole est ensuite donnée au **Trésorier de la FERPA, Tino FUMAGALLI**, pour la présentation du **bilan financier 2020**.

Un tableau est projeté présentant la situation au 31 décembre 2020, qu'il commente. Il souligne que la pandémie n'a pas permis de réunir la Commission financière chargée de vérifier les comptes. Il relève également que de nombreux montants sont inférieurs aux prévisions, car la FERPA a organisé moins d'activité. Il signale qu'il n'a reçu le document qu'avant-hier. Mais sur le fond, il n'y a rien de spécial à dire. Il signale également qu'il y a 40.000 euros de provisions pour le Congrès. En revanche, il dit ne pas avoir compris les interrogations des organisations françaises qui ont été envoyées par écrit avant la réunion.

Dans le **débat** qui suit, les organisations françaises expliquent que leur courrier n'était pas une remise en cause du travail fait, mais comme elles n'avaient pas eu connaissance du document de ce jour, elles se posaient légitimement des questions. Mais elles ont maintenant les réponses. Certains font remarquer que la FERPA devrait avoir des marges de manœuvre. D'autres s'étonnent qu'il n'y ait pas de provision pour l'AG de Mi-mandat. D'autres s'étonnent aussi de ne pas voir apparaître les réserves, mais que c'est peut-être un problème de présentation générale.

Dans ce débat, la parole est aussi donnée à **Jurgen, du département financier de la CES**, qui est responsable de la comptabilité de la CES. Il précise que les comptes annuels, comportent 3 colonnes :

- première colonne : le projet de budget tel qu'il a été adopté par le Comité Exécutif ;
- deuxième colonne : les dépenses effectuées
- troisième colonne : les écarts entre les deux.

C'est ce document qui est transmis aux réviseurs aux comptes. Après le rapport d'audit on aura un tableau exhaustif avec les réserves par exemple.

Jurgen précise également, car la question a été posée qu'il travaille également pour la CES et Eurocadres. Les comptes sont clôturés en avril-mai. Ensuite, il y a le processus de vérification jusque fin mai. A la fin du mois de juin, il y a l'audit et le rapport des auditeurs est transmis fin juillet- début août.

Au cours du débat, il est aussi précisé que comme l'indique les statuts, la Commission financière vérifie l'exactitude des chiffres, elle a un rôle de supervision. Mais c'est le Trésorier qui établit le budget et qui en a la responsabilité. Il est aussi relevé que le bilan 2020 est clôturé avec un solde positif de 5.391,64 euros.

Le Secrétaire Général est intervenu pour dire qu'il avait demandé à Jurgen de rassurer les membres car le Trésorier et la Commission des Finances ne pouvaient pas contrôler les comptes à cause de la pandémie. Avant 2018, il n'y avait pas de trésorier et nous l'avons mis en place car il n'y avait que la commission des finances et parfois il y avait des problèmes. De même, ce n'est pas notre responsabilité aujourd'hui si vous ne pouvez toujours pas vous rendre dans nos bureaux. C'est une question de confiance, comme le prouve la présence de Jurgen.

Une organisation réagit à cette dernière remarque, en disant que ce n'est pas une question de « confiance », mais une question de connaissance et de clarté.

Il est procédé **au vote sur le bilan financier 2020 : il est approuvé à l'unanimité.**

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-FO, UCR- CFDT, SPI-CGIL

Le point suivant concerne **l'Assemblée Générale de Mi-Mandat**, initialement prévue les 5, 6 et 7 octobre 2021.

Le **Secrétaire Général** indique qu'en raison de la pandémie, une réunion en présentiel semble compromise à cette date, y compris la CES a dû reporter sa Conférence de Mi-mandat de juillet à novembre. Et, par exemple, l'accès à l'immeuble de la CES est très limité. Il n'y a pas de visibilité sur la fin de la pandémie. Le Comité Directeur de la CES de début octobre aura lieu en ligne.

En ce qui concerne la FERPA le Secrétaire Général propose, si certains membres insistent pour le faire en présence, d'inverser les dates de l'exécutif et de l'AG de décembre, mais il note qu'il semble difficile de reporter l'AG de mi-mandat à décembre, étant donné que l'Assemblée générale de l'Union européenne est en train de se réunir.

Dans le **débat** qui suit, les avis sont partagés, même si une majorité semble se dessiner pour l'AG en virtuel au mois d'octobre et le 3^{ème} Comité Exécutif de la FERPA des 1^{er} et 2 décembre en présentiel. Les raisons invoquées en faveur de cette solution sont que pour octobre, la situation sanitaire est encore incertaine et qu'il faut jouer la sécurité, même si certains se disent « saturés » des visio-conférences.

Finalement, le **Secrétaire Général** dit que pour l'instant les réunions en présentiel font problème en octobre, mais pas en décembre. Il faut être prudent. L'AG de Mi-Mandat, va lancer le Manifeste et le Comité Exécutif de décembre va en suivre la mise en œuvre. Il propose donc une AG en mode virtuel en octobre et le Comité Exécutif de décembre en présentiel. Cette proposition est mise aux voix. Elle recueille **quasiment l'unanimité moins une abstention et une voix contre**.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SPI-CGIL, UCR-CGT, UCR-FO, FNV, UIL-UILP, FGTB, UNIA, UCR-CFDT, UNIR-CFE-CGC, CSC-ACV, ÖGBL, CC. OO, FUPS-CSdl.

Ensuite sont abordées les **modifications statutaires**.

Le **Secrétaire Général** souhaite la bienvenue à Yvan PEDRETTI du SPI-CGIL, qui remplace, au sein du Comité Directeur, Domenico PANTALEO. Il remercie ce dernier pour le travail accompli.

Il indique que le syndicat SUH a désigné Igor KNEZOVIC pour siéger au Comité Exécutif.

Concernant le **remplacement de la collègue slovène**, comme il n'y a pas eu de candidature de la part de son organisation, il propose qu'Ana MARTINEZ, des CC. OO, entre au Comité Directeur, jusqu'au prochain Congrès, ce qui permet de régler le problème de la rotation au sein des organisations espagnoles. Ce qui ferait un remplacement d'une femme par une autre femme. Elle aura en charge le dossier sur la solidarité entre les générations et elle travaillera avec Henri. Cette proposition est ratifiée à **l'unanimité moins 5 abstentions**.

Le Comité Exécutif vote à **l'unanimité** la réadmission comme membre de la FERPA, du syndicat turc **DISK/ EMEKLIN-SEN**

Pour le Groupe de travail sur la modification des statuts, qui doit être composé de membres du bureau, il propose

- Dick DE GRAAF, comme Président
- Werner THUM
- Yvan PEDRETTI
- Angeles BRIALES
- Et les membres du Secrétariat.

Certains membres du Comité Exécutif s'interrogent sur quels critères ont été désignés les membres. D'autres s'étonnent qu'il n'y ait pas de membres de leur pays (Belgique, France par exemple). Le Secrétaire Général indique que le choix a été fait en tenant compte de la disponibilité des membres

du Comité de Direction et que Dick a déjà l'expérience de ce travail puisqu'il avait présidé le Groupe de travail sur la modification des statuts avant le dernier Congrès. La composition du groupe de travail est finalement adoptée à **l'unanimité moins deux abstentions**.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-CGT, UNIA, CSC-ACV, UCR-CFDT, UCR-FO

Puis sont abordées **les questions diverses**.

Préalablement, **Jessica** présente les excuses d'**Henri**, qui doit quitter la réunion à cet instant. En effet, l'un de ses frères est décédé de la COVID-19, il y a juste un mois et un hommage lui est rendu en cette fin d'après-midi et Henri se devait d'y participer.

Elle présente également les excuses du **Président** qui a rencontré de nombreux problèmes techniques au cours de cette réunion.

La première intervention est de **Dick DE GRAAF**.

Il indique que dans mon pays, il y a eu quelques affaires judiciaires spectaculaires qui ne sont peut-être pas connues ou familières des membres du Comité Exécutif. Mais elles lui semblent importantes et c'est pourquoi il souhaite les partager.

L'ONG environnementale néerlandaise Urgenda (qui signifie Agenda urgent) a intenté un procès au gouvernement néerlandais parce que ses instruments politiques de réduction du CO2 ne lui permettraient pas d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement lui-même. En agissant ainsi, le gouvernement néerlandais se comportait de manière inappropriée, mettant en danger l'environnement et portant atteinte au bien-être humain. L'affaire de 2015 devant le tribunal a été gagnée ; l'appel du gouvernement en 2018 a été perdu par le gouvernement et le dernier appel devant la Haute Cour a également été perdu par le gouvernement néerlandais. Le juge a donc décidé que le gouvernement néerlandais devait réorienter ses politiques et prendre des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de CO2. Cette affaire a suscité une grande attention au niveau international. Dans d'autres pays (France, Irlande, Canada), des procès ont été intentés, également avec succès. D'autres affaires sont en cours dans d'autres pays.

Un autre cas. Le groupe environnemental néerlandais Milieudefensie (Defence of the Environment) a intenté un procès à Royal Dutch Shell, l'une des plus grandes compagnies pétrolières du monde, dont le siège est aux Pays-Bas. Ils ont fait valoir que la politique actuelle de Shell n'avait pas suffisamment d'effet sur la réduction de ses activités liées aux carburants à base de carbone et qu'elle portait donc préjudice aux êtres humains et à l'environnement. Le mois dernier, le juge a décidé que la politique de Shell n'était pas assez sophistiquée pour avoir un effet significatif et que la société devait intensifier ses efforts d'écologisation avec effet immédiat. Il rappelle également que lors du Congrès de Vienne 2019 de la CES, le directeur général de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, Michael O'Flaherty, a été invité à prendre la parole.

Il a mis au défi le mouvement syndical de ne pas se contenter de lutter pour ses droits par des négociations et des actions, mais aussi d'utiliser les processus juridiques pour que ces droits soient approuvés et mis en pratique. Il propose donc, en tant que syndicats et en tant que FERPA, de réfléchir sérieusement à la manière d'utiliser les procédures légales à notre avantage. Nous avons des droits, énoncés dans le pilier des droits sociaux, mais il s'avère toujours difficile de traduire ces droits en résultats concrets.

Sa proposition serait maintenant d'inviter Michael O'Flaherty à notre prochain congrès de la FERPA. Nous pourrions demander à Michael O'Flaherty comment, en tant que FERPA, nous pouvons également utiliser les procédures légales pour faire de nos droits une réalité.

Werner THUM intervient à son tour pour réitérer son **invitation** à tenir le prochain Congrès statutaire de la FERPA à Vienne.

Ensuite notre collègue **CERISIER** de la CSC-ACV intervient pour dire que la pandémie a fait bouger les frontières. Ainsi, le G7 a proposé la taxation des multinationales. Peut-on être optimiste ? Quoiqu'il en soit, des changements sont en cours...

Le **Secrétaire Général** intervient à son tour pour clore la réunion du Comité Exécutif. Il remercie les membres, les interprètes, et les collègues de la CES, pour ces deux jours de travail intense. C'est la 3^{ème} réunion en mode virtuel et elle s'est bien passée. Il remercie également pour les votes positifs. Il indique que

- Le Comité de Direction aura lieu le **8 septembre** (et non le 9 comme initialement prévu).
- L'Assemblée de Mi-Mandat se tiendra, en mode virtuel, en **octobre sur deux jours**.

Il invite les membres à envoyer dans les délais leurs amendements pour le Manifeste. Il leur souhaite de bonnes vacances et leur donne rendez-vous à la rentrée, dans un premier temps au Comité de Direction, pour continuer la bataille syndicale pour une meilleure société. Il conclut en disant que la FERPA représente « la mémoire des futures générations ».

Henri